été blessées pendant l'incendie de l'arsenal, parmi lesquelles on cite le lieutenant de vaisseau Provensal, les nommés Iliot, ouvrier mécanicien du *Cosmao*, Rey, caporal pompier de la marine, Arrichi, sapeur-pompier, Frouin, marin vétéran, etc., qui tous ont été transportés ce matin de l'ambulance provisoire à l'hôpital.

Le bâtiment nord de l'atelier des machines, qui a été en grande partie la proie des flammes, comprenait, au rez-de-chaussée, les dépôts des outils et machines et le magasin des remises; au premier étage, les ateliers d'ajustage des boussoles et des pompes; au deuxième, l'atelier des modèles et les approvisionnements divers pour appareils.

L'atelier de modelage a pu être sauvé en partie, grâce aux douze caisses de mille litres d'eau chacune qui, placées dessous, furent éventrées rapidement.

Rappelons que les principaux incendies de l'arsenal de Toulon se sont produits en 1677 et 1793, époques auxquelles les établissements nationaux du port furent complètement détruits ; le 1er août 1845, date de la destruction de l'arsenal du Tourillon, attribué par l'histoire locale au bandit Ferrandin, célèbre dans les annales de Provence ; en 1872, destruction de la Corderie; enfin, le 1er mai dernier, destruction des ateliers de la scierie au Mourillon.

Toulon, 10 juillet. — La plupart des machines qui se trouvent dans l'atelier de montage, qui a été en partie brûlé, pourront être utilisées.

On confirme qu'un lieutenant de vaisseau et 5 hommes, ont été blessés légèrement.

La version d'après laquelle l'incendie serait dû à la malveillance persiste, mais les preuves manquent.

Le préfet maritime a chargé M. Guibaud, commissaire du gouvernement près les tribunaux maritimes et surveillant général de l'arsenal, d'ouvrir une enquête.

Les récoltes

Voici, d'après les professeurs départementaux d'agriculture, l'état des récoltes en terre au 1er juillet :

Blé d'hiver. — 25 départements ont la note très bon, 47 bon, 14 assez bon.

Seigle. — 27 très bon, 49 bon, 8 assez bon.

Blé de printemps. — 8 très bon, 24 bon, 2 assez bon, 2 passable.

Avoine de printemps. — 24 très bon, 41 bon, 15 assez bon, 2 passable.

Orge de printemps. — 21 très bon, 39 bon, 14 assez bon, 2 passable.

Vignes. — 9 très bon, 34 bon, 15 assez bon, 3 passable.

Pommes à cidre. — 4 bon, 4 assez bon. 1 passable, 1 médiocre (les autres départements manquent encore.)

Betteraves à sucre. — 8 très bon, 23 bon, 4 assez bon, 1 médiocre.

Fourrages annuels. — 34 très bon: 38 bon: 10 assez bon.

Prairies artificielles. — 19 très bon: 47 bon: 18 assez bon; 1 passable.

Prairies naturelles. — 32 très bon: 44 bon; 7 assez bon; 1 passable.

Pommes de terre. — 17 très bon: 50 bon: 16 assez bon: 3 ble; 1 médiocre.

LES GRÈVES AUX ÉTATS-UNIS

Chicago, 10 juillet. — Grâce à la proclamation de M. Cleveland et à la vigueur de l'action militaire, la situation s'est quelque peu détendue. On a pu faire partir deux ou trains de voyageurs et de marchandises. Une révolte a éclaté à la prison de Boston. Les gardiens ont dû faire feu sur les détenus, dont un est grièvement blessé. Le calme est rétabli.

Washington, 10 juillet. — Le gouvernement a reçu avis de Chicago que les directeurs de chemins de fer refusent formellement l'arbitrage. Des dépêches reçues de divers endroits signalent de petites émeutes, des déprédations, des interruptions dans la circulation des trains; un pont a été brûlé, mais les journaux constatent que la grève perd de son acuité. Bien que les autorités postales déclarent que le service s'est amélioré hier le courrier postal de Californie n'est pas encore parvenu à New-York.

Washington, 10 juillet. — Le général Miles a télégraphié à minuit au président Cleveland que tout était calme à Chicago.

De nombreux télégrammes envoyés par d'anciens combattants des troupes fédérales, qui offrent leurs services pour l'organisation d'une armée de volontaires, ont été reçus à Maison-Blanche et au ministère de la guerre. Plusieurs syndicats de travailleurs ont aussi télégraphié qu'ils sont prêts à soutenir le gouvernement dans sa lutte contre les grévistes.

L'attitude des mineurs sur plusieurs points de l'Illinois devient menaçante et fait craindre des troubles graves si les paysans prennent les armes, et des troupes ont été demandées.

A Westcelle, les mineurs ont arrêté un train de voyageurs et échangé des coups de revolver avec la milice qui était accourue. Une jeune fille et une femme ont été atteintes mortellement, un homme a été sérieusement blessé, trois mineurs ont été arrêtés.

New-York, 10 juillet. — La proclamation de M. Cleveland a été chaudement approuvée par tous les éléments notables de la population. Par contre elle a donné lieu à une nouvelle réunion de tous les corps de métier représentant 120,000 travailleurs qui ont enfin voté la grève générale. Un comité a été nommé avec mandat de rédiger un manifeste en réponse à la proclamation présidentielle.

New-York, 10 juin. — La seconde proclamation du président Cleveland ordonne la dispersion, par la force, des attroupements, après trois heures.

Aujourd'hui, les troupes régulières seront renforcées durant les premières heures de l'application de la loi martiale.

Le gouverneur de l'Etat de New-York ne croit pas à une extension de la grève.

Chicago, 10 juillet. — La situation s'est considérablement améliorée aujourd'hui. Les trains recommencent à circuler sur toutes les lignes. L'approvisionnement de Chicago est redevenu possible. Les troupes régulières continuent à arriver en prévision de la grande grève annoncée pour demain, et qui entraînerait le chômage de 100.000 ouvriers.

NOUVELLES DU JOUR

Le mouvement des Caisses d'épargne

Paris, 10 juillet. — Voici quelles ont été les opérations concernant les Caisses d'épargne du 1er au 10 juillet : Dépôts de fonds : 5,415,347 fr. 41 ; retraits de fonds : 7,484,560 fr. 91; excédents de retraits : 2,069,113 fr. 49.

Quatre fillettes noyées dans la mer à Cherbourg

Cherbourg, 10 juillet. — La première communion à St-Wast a été marquée par un terrible accident. Plusieurs fillettes prenaient leurs ébats au bord du rivage formant talus, lorsque quatre d'entre elles glissèrent et tombèrent dans la mer. Les cadavres n'ont pas encore été retrouvés.

Le tremblement de terre à Constantinople

Constantinople, 10 juillet. — *Le tremblement de terre* a causé de grands dégâts. Plusieurs personnes y ont trouvé la mort. Toute la ville est dans un état de panique. Les monuments publics, les banques et la Bourse sont fermés. Bon nombre d'habitants sont campés en plein air. Deux incendies ont éclaté, les communications télégraphiques sont interrompues.

Constantinople, 10 juillet. — C'est à midi 20, que l'on a ressenti la secousse de tremblement de terre, elle a été très violente. Les oscillations se sont produites de l'est à l'ouest. Plusieurs maisons se sont écroulées, les nouveaux quais se sont effondrés, la population est affolée.

M. Faberot conspué à Trignac

Nantes, 10 juillet. — Dans la réunion publique tenue hier soir à Trignac, un seul député socialiste, M. Faberot était présent. A peine avait-il pris la parole que des clameurs s'élevèrent de toutes parts. On criait : « A bas les commis-voyageurs en grèves ! Nous en avons assez ! »

M. Faberot a protesté. Ne pouvant se faire entendre, il a quitté la salle et repris le train à Montoire pour Paris. Toutefois, il a annoncé qu'il reviendrait avec dix de ses collègues.

Echos des troubles de Lyon
Condamnation du directeur du « Peuple »

Lyon, 10 juillet. — Une des personnes arrêtées à l'occasion des troubles des 25 et 26 juin, le citoyen Rocher, commanditaire et directeur du journal socialiste *le Peuple*, a comparu ce matin devant le tribunal correctionnel qui l'a condamné à six mois de prison et deux ans d'interdiction de séjour pour rébellion, outrages aux agents et port d'arme prohibée.

Au conseil des ministres

Paris, 10 juillet. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Casimir-Perier.

NOMINATIONS ET DÉCORATIONS. — Les ministres de la marine et de la guerre ont fait signer des décrets comportant des promotions dans la Légion d'honneur et des nominations maritimes et militaires.

Sont promus au grade de général de division : les généraux de brigade Cary et Faverot de Kerbrech, de la cavalerie; Florentin, artillerie ; Quinivet et Delambre, du génie.

Au grade de général de brigade : les colonels Lallement, Froyssineau, de Mibielle et du Chouchez, de l'infanterie ; de Ville, de la cavalerie; Rothe et Carette, du génie ; Massenet, Boyer, de Moroncourt, de la gendarmerie.

Le général Forgemol de Bosquenard est décoré de la médaille militaire.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR. — *Ministère de la guerre.* — Le général de Négrier est élevé à la dignité de grand'croix de la Légion d'honneur.

Sont nommés grands-officiers : Les généraux de division Baillod, Vosseur, O'Neill, Saint-Marc, Giovaninelli et le contrôleur général de première classe Prioul.

Ministère de la marine. — Sont nommés grands-officiers de la Légion d'honneur : le vice-amiral Baucheron de Boissoudy, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant; le général de division Borgnis-Desbordes, inspecteur permanent de l'artillerie de marine.

LES QUATRE CONTRIBUTIONS. — Le conseil des ministres s'est occupé des projets des quatre contributions directes que la Chambre discute en ce moment.

Le ministre des finances prendra la parole à la séance de demain pour demander à la Chambre de repousser le projet Cavaignac et indiquer dans quelles conditions le gouvernement estime que la réforme fiscale pourra être abordée à la session d'automne, lorsque la commission de l'impôt sur les revenus aura terminé ses travaux.

La mission Monteil dans l'Oubanghi

Le *Temps*, rectifiant les informations exagérées d'un journal du soir, sur la mission Monteil, dans l'Oubanghi, dit que, contrairement à ce qu'on a annoncé, la mission ne doit nullement après avoir remonté le Congo et l'Oubanghi, revenir par l'Ethiopie et notre colonie d'Obock. Le programme tracé au commandant Monteil ne saurait avoir le caractère d'une opération militaire. La France veut simplement faire respecter ses droits, il ne s'agit pas d'une expédition à grand fracas.

L'alcool plus désastreux qu'une guerre

On a calculé que les guerres de l'Europe et de l'Amérique des trente dernières années ont occasionné des dépenses s'élevant à 75 milliards et ont coûté la vie à deux millions et demi de personnes. Eh bien ! l'alcool, pendant le même espace de temps, a appauvri encore davantage les nations. L'Angleterre seule a dépensé ces 75 milliards, et l'alcool a tué plus de un million huit cent mille individus.

Une invention importante

Le *Mémorial de la Loire* signale une invention qui va révolutionner l'art du *verrier* :

« On sait que la profession de *verrier* est des plus dangereuses et des plus malsaines. Les ouvriers du verre, particulièrement *ceux* qui « soufflent » les bouteilles, travaillent sans cesse dans une atmosphère très élevée qui leur brûle les poumons et les yeux.

» Depuis longtemps on cherchait le moyen de fabriquer le verre mécaniquement, afin de soustraire les ouvriers aux mortels effets de cette manipulation. La science et l'industrie ont résolu en ce siècle des problèmes qui semblaient plus difficiles. Mais on était arrivé peu à peu à tout faire à la machine, tout... excepté les bouteilles. On se heurtait contre un obstacle qui venait de la nature même des matières constitutives du verre.

» L'obstacle étant insurmontable, on a eu enfin l'idée de le tourner. On a trouvé une nouvelle composition de verre qui permet de le travailler mécaniquement. Les essais ont été concluants, et nous avons eu entre les mains des échantillons de bouteilles absolument parfaites et entièrement fabriquées par une machine.

» Cette machine, servie par un ouvrier et un aide, peut donner mille bouteilles environ en 8 heures.

» C'est un progrès immense accompli dans la verrerie; c'est la suppression du soufflage de l'homme remplacé par l'air comprimé; c'est l'ouvrier travaillant loin du four, c'est-à-dire loin de la chaleur et loin de la fumée.

» Les brevets ont été pris en France et à l'étranger. Ils seront exploités incessamment par une société qui est en voie de formation. »

L'état de Léon XIII

Contrairement aux bruits publiés par plusieurs journaux de Rome et de l'étranger, et notamment du *Matin* d'aujourd'hui, le Pape continue à se très bien porter. Léon XIII a reçu hier Mgr Corbelli, délégué apostolique d'Egypte. Aujourd'hui il a fait une promenade dans les jardins du Vatican. Ses familiers assurent que son état est très satisfaisant.

Un baptême interrompu

A Rome, hier, la police a arrêté un père de famille, Mercuri, qui voulait donner, au baptême, le nom de Caserio à son nouveau-né.

Une fortune colossale

La fortune de Krupp, le célèbre fondeur de canons, d'Essen, a accusé au bureau de perception une augmentation de revenus, montant à 1,600,000 francs. A 3 0/0 cela fait une plus-value de fortune de 52 millions en une seule année !

Le testament d'Isabelle la Catholique

Madrid, 10 juillet. — Le député M. Sanchiz a demandé au gouvernement s'il était vrai qu'on ait dérobé ou perdu à l'Exposition de Chicago la minute originale du testament d'Isabelle la Catholique exposée par le gouvernement espagnol.

Le ministre de l'intérieur a répondu que le gouvernement avait adressé une réclamation énergique auprès des Etats-Unis.

Le tremblement de terre à Constantinople

Le correspondant des *Débats* à Constantinople lui envoie la dépêche suivante *via* Odessa :

« Constantinople, le 10 juillet. — Aujourd'hui, à midi, la ville de Constantinople a été mise en émoi par un violent tremblement de terre, qui a causé des dégâts considérables et aussi de graves accidents de personnes.

» Je n'ai pas encore de détails, mais la panique est générale et l'on craint un grand désastre. »

Scandales à Berlin

Nous avons annoncé la mise en liberté du maître des cérémonies de la cour impériale, von Kotze, qui avait été arrêté comme auteur présumé d'ignobles lettres anonymes dont la société de Berlin s'était fort émue.

Or, on a découvert le coupable véritable si haut placé, que ni la presse, ni la justice ne peuvent l'atteindre. Les membres de la famille régnante échappent à toute action, sauf, celle de l'empereur, et c'est l'empereur qui aura à châtier le prince indigne, si toutefois l'empereur tient à le faire connaître, en le châtiant, au public. C'est ce dont on doute généralement.

Le député national libéral von Hade, qui s'est suicidé, il y a quelques semaines dans un hôtel de Berlin, fait perdre environ 1,250,000 francs aux commerçants et agriculteurs de son arrondissement électoral qui lui avaient confié leurs économies pour les placer dans diverses entreprises. Avant d'engager ces sommes dans la spéculation, il y avait perdu sa propre fortune.

Situation météorologique. — Roubaix, 11 juillet. — Hauteur barométrique 751 Température
A sept heures du matin 16 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 21 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 19 degrés au-dessus de zéro.

DES HUILES MINÉRALES

Les huiles de graissage peuvent se diviser en 2 catégories : 1° les huiles minérales ; 2° les huiles non minérales (végétales et animales).

Pour les transmissions, les machines à vapeurs, les métiers à tisser, les cylindres de machines, les huiles minérales s'emploient habituellement.

Pour les rouages délicats, dans certains dévidoirs mécaniques en filatures, etc., on utilise encore les huiles végétales, de préférence à toute autre.

Les huiles minérales (oléonaphtes) viennent de l'Amérique du Nord ou de la Russie. En Amérique, c'est la Pensylvanie qui est le district le plus important pour les huiles minérales. En Russie, c'est dans le Caucase et particulièrement à Bakou que se trouve centralisée l'exploitation des sources de pétrole et la préparation des huiles minérales.

Les huiles minérales proviennent de la distillation fractionnée du pétrole ou du boghead. Dans la distillation du naphte ou pétrole on sépare : 1° d'abord les huiles légères; 2° puis les huiles lourdes; 3° et enfin le résidu ou goudron de pétrole.

On reprend séparément chaque partie :

A. La distillation des huiles légères donne les éthers et essences de pétrole, la gazoline, la kérosine, l'huile à brûler (pétrole ordinaire).

B. Les huiles lourdes donnent des huiles à brûler et en second lieu des huiles de graissage.

C. Le goudron de pétrole est traité pour obtenir la vaseline et la paraffine.

Le 1er fractionnement des huiles lourdes donne une huile à brûler, la seconde fraction dite soliarovi, de densité de 0.865, est souvent utilisée pour le graissage des laines. La 3e fraction passant à près de 300°, a une densité variant de 0.885 à 0.895 c'est l'huile à graisser proprement dite pour transmissions, et enfin l'huile de densité variant de 0.900 à 0.930 et passant à la température de 250° à 350°, plus visqueuse, plus pateuse, est dite ; huile pour cylindres « valvoline, valvoleine » etc.

L'huile minérale est insoluble dans l'alcool et inattaquable par les alcalis, bien purifiée elle est presque inodore à froid, chauffée ou même frottée entre les mains, l'odeur « sui generis » du pétrole, se remarque très bien.

La densité varie de 0,850 à 0,950 et la viscosité de l'huile augmente aussi proportionnellement à la densité.

Après distillation, l'huile à graisser est purifiée à l'acide sulfurique (10 à 15 0/0 d'acide) et laissée en contact avec lui pendant 12 heures. Après séparation, on lave plusieurs fois à l'eau, puis avec une lessive faible de soude ou un lait de chaux, on lave encore une dernière fois l'huile qui a perdu alors en grande partie sa mauvaise odeur et sa couleur foncée. La coloration restante est simplement jaunâtre ou légèrement fluorescente.

Fraudes et essais des huiles minérales. — L'huile minérale s'employant en grande quantité dans toutes les usines, et la question de graissage ayant une importance capitale au point de vue mécanique, il n'est pas indifférent, tant au point de vue d'économie réalisable qu'à la bonne marche des machines à vapeur et métiers divers qu'une huile soit bonne ou mauvaise. L'industrie emploie souvent au lieu d'huiles minérales, des huiles composées de toutes pièces par mélange d'huile minérale ordinaire, d'huile de résine, d'oleine, de graisses diverses, et même quelquefois additionné de résine ou colophane.

En général, à prix égal, et l'huile minérale étant pure, la plus visqueuse est à préférer.

La consistance, la viscosité de l'huile se déterminent par les appareils de Fischer, de Coleman ou l'Ixomètre de Barbey. En remplissant de 2 huiles différentes, 2 graisseurs identiques, l'industriel pourra, d'une manière suffisante, se rendre compte de l'écoulement plus ou moins rapide, de la consistance des huiles de graissage qu'on lui soumet.

Souvent, la viscosité des huiles minérales est augmentée par addition de paraffine, de savon, de graisses communes, de colophane, etc. A part l'addition de paraffine, tous les produits ajoutés aux huiles sont plutôt nuisibles qu'utiles; les huiles ainsi fraudées ont tendance à se résinifier, et de plus deviennent acides et attaquent les métaux.

Pour l'essai des huiles minérales de graissage, il faut déterminer ;

1° La densité ;

2° Le point d'inflammabilité avec flamme non persistante et le point d'inflammabilité avec flamme persistante. En général, en chauffant l'huile minérale, elle ne doit pas mousser ni prendre feu lorsqu'on approche une allumette au-dessous de 180° c. De 200 à 220° c° la flamme doit persister.

3° Rechercher si l'huile n'est pas mélangée à des huiles animales ou végétales saponifiables. Pour cela chauffer 10 c.c. d'huile et 5 c.c. de soude caustique liquide. Le mélange doit rester clair si l'huile est de l'huile minérale pure.

4° Mélanger l'huile avec volume égal d'acide sulfurique; voir la coloration de l'huile et celle de l'acide. La couleur deviendra d'autant plus foncée que la purification, l'épuration aura été moins parfaite.

Voir au thermomètre l'augmentation de température produite par ce mélange. Les bonnes huiles minérales ne donnent guère plus de 5 à 10° d'élévation de température. L'addition d'huiles de houille donne de 20 à 40 degrés de plus.

5° *Mélanger dans une capsule en porcelaine ou une* simple casserole émaillée 50 c. c d'huile et 25 c. c. d'acide nitrique ordinaire. Chauffer jusqu'à l'ébullition, il se dégagera de l'acide azoteux. Après quelques minutes d'ébullition, verser le contenu de la capsule dans l'eau pure, il se séparera des flocons jaunâtres. Si en ajoutant de l'ammoniaque (alcali volatil), il y a coloration rougeâtre, on est en présence d'huile de résine ou de produits résineux absolument à rejeter pour tout graissage.

Voilà d'une façon pratique les moyens de reconnaître les falsifications, malheureusement trop fréquentes, des huiles minérales de graissage. ÉMILE DUHEM.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La démission de M. Emile Wattel, conseiller municipal socialiste de Roubaix. — Nous avons reçu, mardi, la lettre suivante de M. Emile Wattel, conseiller municipal socialiste :

« Roubaix, le 10 juillet 1894.

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

» *Veuillez, s'il vous plaît, insérer la lettre ci-jointe*, que je viens d'adresser à M. le Maire.

» Monsieur le Maire de la ville de Roubaix,

» J'ai l'honneur de remettre entre vos mains ma démission de conseiller municipal.

» Il serait inutile, Monsieur le Maire, de faire la moindre démarche pour me faire revenir sur cette décision, que j'ai prise après mûre réflexion.

» Je vous présente, Monsieur le Maire, mes salutations empressées, » Signé : EMILE WATTEL. »

Au reçu de cette lettre, nous nous sommes rendus auprès de M. Wattel, à qui nous avons demandé le motif de sa détermination. Le conseiller démissionnaire nous a répondu que, depuis la célébration de son mariage religieux, il avait reçu une lettre le prévenant que les amis du Parti ouvrier feraient tout ce qui dépendrait d'eux pour lui nuire dans son commerce de cabaretier.

« Mais, ajoute M. Wattel, je croyais à une plaisanterie... J'avais tort : tout le mal qui m'a été annoncé m'a été fait, et je me suis résigné à donner ma démission au Maire. »

Nous faisons alors remarquer à M. Wattel que sa démission devait être adressée à M. le Préfet : « Je dois aller la porter moi-même à la préfecture dès mercredi », nous a-t-il répondu.

M. Wattel nous a dit encore qu'il allait donner sa démission de secrétaire de la Chambre syndicale, et qu'il ne voulait plus s'occuper de politique.

« Voilà quatre ans, s'est-il alors écrié, que je me dévoue pour le Parti ouvrier... J'en suis bien mal récompensé, mais j'espère bien qu'il se trouvera encore à Roubaix des patrons qui voudront bien me donner de l'ouvrage... »

La construction d'un groupe scolaire rue d'Oran. — Pendant 15 jours, jusqu'au 23 juillet, les pièces et le projet relatifs à la construction d'un groupe scolaire, rue d'Oran, seront déposés au secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 24, 25 et 26 de ce mois, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Le renouvellement des uniformes de la Musique municipale. — Mardi, à onze heures du matin, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Joseph Trannoy, adjoint au Maire, assisté de MM. Désiré Wichart et Alfred Duburcq, conseillers municipaux, l'adjudication de la fourniture des effets d'habillement et de coiffure destinés à la Musique municipale. Cette adjudication a été divisée en deux lots, savoir :

1er lot. — *Effets d'habillement*, évalués 5,840 fr. Cautionnement à verser 200 fr. — Quatre soumissionnaires : La Compagnie française d'entreprises militaires et civiles, de Paris, avec 5,46 0/0 de rabais ; MM. Harrissart et Cie de Paris, avec 20 0/0; M. Boutry-Van Isselsteyn, de Lille, avec 5,35 0/0; MM. Trionli et Cie, de Roubaix, avec 7 0/0. MM. Harrissart et Cie ont été déclarés adjudicataires.

2e lot. — *Képis-shakos*, estimés 1.460 fr. Cautionnement à verser 50 fr. — Cinq soumissionnaires : La Compagnie française d'entreprises militaires et civiles, de Paris, avec 1,16 0/0 de rabais; M. Achille Petit, de Roubaix, avec 12 0/0; M. Boutry-Van Isselsteyn, de Lille, avec 16,60 0/0; M. Martial Duprez, de Lille, avec 22 0/0; M. Henri Delporte, de Roubaix, avec 21,75 0/0. M. Martial Duprez a été déclaré adjudicataire.

La dispense militaire. — *Soutiens de famille et réservistes.* — Les jeunes soldats en activité de service désirant obtenir la dispense, en qualité d'indispensables soutiens de famille, peuvent, dès à présent, produire les pièces obligatoires, et remplir les formalités nécessaires à la Mairie (Bureau militaire). Il en est de même pour les réservistes des classes appelées en septembre prochain.

Postes et télégraphes. — *Examens.* — Les résultats du dernier concours pour l'emploi de dame employée vont être connus dans une quinzaine de jours. L'examen des compositions est terminé.

Le concours pour le surnumérariat qui a eu lieu lundi et mardi de la semaine dernière, a réuni à peu près en égal nombre autant d'étrangers que d'auxiliaires de l'administration. On pense que sur les 3500 candidats, 800 auxiliaires et environ 400 candidats étrangers seront nommés surnuméraires.

Les concours de fin d'année à l'Ecole nationale de musique. — Voici la suite des résultats des concours de fin d'année à l'Ecole nationale de musique de Roubaix :

Classe de solfège des chanteurs. Professeur : M. Charles Montigny. — 1re mention : Delwarde Albert, Deuil Georges, Delwarde Jules et Gillot Emile : 2e mention : Verneuil Léon, Lancelle Georges, Monchon Henri et Tabourin Alfred.

Courses vélocipédiques. — Dimanche ont eu lieu, à Saint-Pol-sur-Ternoise, de grandes courses vélocipédiques. M. Jules Delespierre, du *Sport vélocipédique roubaisien*, a remporté de nouveaux succès, battant les principaux coureurs. Dans la course régionale Juniors, il est arrivé premier. Premier également dans la course internationale et dans la course d'honneur. Nos félicitations au vaillant coureur.

Les vols de laine chez M. Bossut-Plichon. — En annonçant, dans notre précédent numéro, l'arrestation d'un négociant en déchets de Roubaix, M. L..., inculpé d'avoir *recélé une partie de la laine volée* chez M. Bossut-Plichon, nous disions qu'une autre arrestation avait été opérée. C'est celle d'un artiste lyrique nommé Delaunay, qui, sous le coup d'un arrêté d'expulsion de vingt années, avait passé la frontière. Cette dernière arrestation porte à onze le nombre des individus déférés au parquet comme auteurs ou complices du vol important commis chez M. Bossut-Plichon,

Une affaire de mœurs. — Une enquête est ouverte au sujet d'un plafonneur de Leers, Jules X..., âgé de 40 ans, inculpé d'avoir commis d'odieux attentats sur des petites filles qu'il avait attirées rue Pierre-de-Roubaix, Jules X..., qui ne s'est pas présenté mardi à son travail, est activement recherché.

Une petite fille écrasée par un tombereau. — Mort de la victime. — Plusieurs enfants jouaient, mardi, vers 9 heures 1/2 du matin, près de leur habitation, rue des Longues-Haies, quand, un tombereau rempli de charbon, conduit par le domestique de M. Cardon, rue de Béthune, Charles Coucke, vint à passer. Malheureusement, la jeune Madeleine Piquet, âgée de deux ans, voulut à ce moment traverser la rue. Elle heurta un pavé, et tomba sous une des roues du tombereau qui lui écrasa la tête. Un cri d'horreur s'échappa des poitrines de toutes les personnes témoins de l'accident, et [illegible] s'empressèrent de relever l'enfant, [illegible] mais trop tard, hélas ! La petite Madeleine avait été tuée sur le coup. Sa cervelle avait jailli sur les pavés et sur la roue du tombereau :

Avec tous les ménagements possibles, on annonça le terrible malheur aux parents de l'enfant; mais on juge de leur désespoir, quand on leur apporta le petit cadavre...

M. Broigne, commissaire de police, a ouvert une enquête, de laquelle il résulte que le cheval conduit par Charles Coucke marchait au pas, au moment où l'accident s'est produit,

C'est à 3 fr. 30 le kilog que se vendra, le délicieux beurre d'Oostcamp, qui arrive frais tous les jours, rue du Bois, 13, et dans les dépôts-succursales,

Beurre de conserves à des prix exceptionnels; conditions spéciales pour les hôteliers et les pâtissiers. 76573

Encore du sang ! — Un tisserand de la rue d'Avelghem, Adolphe Blondel, âgé de 22 ans, rentrait chez lui, lundi, à 11 heures du soir, les vêtements en désordre et couverts de sang. Interrogé par ses parents, Blondel, dont l'ivresse était manifeste, n'a pu donner aucun renseignement précis sur la façon dont il avait été blessé. M. Leurelle, médecin, a constaté que le jeune homme avait reçu plusieurs coups à la tête, mais que ses blessures n'étaient pas graves. Une enquête est ouverte.

Menus faits. — M. Cordier, commissaire de police, a fait procéder, mardi matin, à l'arrestation de la fille Elise Vandenbossche, servante, qui, après avoir passé la nuit à l'estaminet de la *Clef d'Or*, rue du Chemin de Fer, était partie sans payer *sa dépense et en emportant une paire de draps.*

— Les agents de service rue de Lannoy, ont arrêté, lundi soir rue des Longues-Haies, un expulsé, Charles Seet, apprêteur, âgé de 50 ans. Un tisserand de la rue Archimède, Joseph Soris, 25 ans, tisserand, a été arrêté, mardi matin, pour le même motif.

— Deux accidents se sont produits, mardi matin, le premier, rue du Fresnoy, où un habitant de la rue St Quentin, Charles Sauvage, s'est fracturé la jambe droite en tombant sur le trottoir ; il a été admis à l'Hôtel-Dieu. Le second accident s'est produit rue Pellart, où Arthur Hagard, demeurant rue de Rome, a eu une côte fracturée en glissant dans les même conditions. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Montaigne, Hagard a été reconduit à son domicile.

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S. G. D. G. de la « *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 m/m d'épaisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Deregnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

Coffres-forts incombustibles CANIVET
LILLE, 50-52, rue des Fossés-Neufs, 50-52, LILLE
Ouverture et réparations coffres-forts tous systèmes
77902—36357

Baisieux. — Par décret présidentiel, la section du *Petit-Baisieux, commune de Baisieux, département du* Nord, dont la population agglomérée est de 1.001 habitants, est ajoutée au tableau annexé au décret du 1er avril 1893, relatif aux indemnités de résidence dues au personnel enseignant dans les localités qui possèdent des écoles de section.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 30

Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, 13 (treize). **Ne pas confondre !**

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13 ; rue de l'Industrie, 2 (près de la rue de Lille): rue Pierre-de-Roubaix, 150 ; Aux Halles (stalles 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 38 ; chez M. Dhondt, boulanger ; rue d'Italie, 36 ; rue de l'Epeule, 188 ; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134 ; chez M. Ducrocq, comestibles, rue du Tilleul, 123 ; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentière ; Boulanger, rue Ma-Campagne, 113 : chez M. Mayot, angle des rues Latine et du Collège.

A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.

A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 42, maison Tanghe-Verdonck); chez Mme Ve Lebrun-Catteau, rue de Gand 91; chez M. Debuchy-Corset, rue du Tilleul, 16.

A LILLE : rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck). place de Béthune, 1 ; rue de Juliers, 64.

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76570

ECOLE DE NATATION. — Température de l'eau du 10 juillet. — 8 heures du matin, 23 degrés ; 3 heures du soir, 24 degrés.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

UNE TENTATIVE DE MEURTRE
A LEERS (FRANCE)

Un joli couple. — La jalousie. — Une femme mutilée retrouvée dans un champ. — Arrestation du coupable. — Etat désespéré de la victime.

La commune de Leers (France), déjà si tristement célèbre par le triple assassinat commis, en novembre dernier, par le trop fameux Vannieuwenhove, vient d'être encore le théâtre d'une tentative de meurtre que, tout d'abord, on avait qualifiée de « coups et blessures. »

Un joli couple

Sous ce titre, nous avons fait paraître, dans notre dernière édition, l'information suivante, que nous avons reçue trop tard pour pouvoir contrôler ;

« La gendarmerie a arrêté, dimanche, à dix heures du soir, un Belge arrivé à Leers depuis quelques jours, Charles-Louis Lanssens, âgé de 36 ans, qui, dans l'après-midi, après avoir bu un litre de genièvre avec la femme Charles Debreune, séparée de son mari, l'a maltraitée au point de la blesser assez grièvement.

» Lanssens avait tenté de transporter sa victime sur le territoire belge, mais il était trop ivre pour pouvoir y parvenir. M. Triboux, médecin à Leers, a donné des soins à la femme Debreune, qui avait été retrouvée étendue dans un champ de pommes de terre par les gendarmes qu'accompagnait M. le maire de Leers. »

Or, de l'enquête à laquelle nous nous sommes livré mardi, il ne s'agirait plus d'une simple rixe entre un homme et une femme ivres, mais bien d'un drame qui a pour cause la jalousie.

Depuis deux ans et demi, la femme Debreune avait quitté son mari et ses cinq enfants, à Menin, pour suivre un mauvais sujet, souvent condamné en Belgique, Charles-Louis Lanssens, ouvrier agricole. Après avoir habité Roubaix pendant quelque temps, le couple vint se fixer dernièrement à Leers. Lanssens et la femme Debreune, occupés chez le piqueur du hameau du Triez, n'ayant pas de domicile, allaient, chaque nuit, se réfugier dans la briqueterie Briet, et chaque matin, le couple venait au hameau du Triez où, tous deux avant de commencer leur travail, absorbaient [illegible] dans un estaminet voisin du piqueur, un certain nombre de *grands verres* de genièvre.

Mais, jalouse de Lanssens, la femme Debreune, le surveillait de près; et, dimanche dernier, Lanssens étant allé boire avec une femme connue sous le nom de « la grosse Marie », la femme Debreune vint le chercher dans le cabaret du Triez, et, l'ayant ramené dans la briqueterie où ils passaient la nuit, lui reprocha son infidélité.

Un acte de sauvagerie

Arrivé là, Lanssens dit à la femme Debreune : — Va chercher un litre de genièvre !

La femme ne se le fit pas dire deux fois et revint, quelques instants après, munie du « litre » demandé. Bientôt, la bouteille était vide, et l'homme et la femme, absolument ivres, se prirent de querelle.

— Tu es jalouse ? dit Lanssens. — Oui, répondit la femme, et je ne veux plus que cela continue !

Lanssens, furieux, se jeta alors sur la femme Debreune, et lui porta de nombreux coups de poing. Pour se défendre, la femme le mordit au doigt... Une scène effroyable eut lieu alors : Lanssens terrassa la malheureuse qu'il avait enivrée, et la piétina au point de la faire s'évanouir. Quand il la crut « crevée » (c'est son expression), il la recouvrit d'un paillasson qu'il trouva dans la briqueterie et partit.

A la recherche d'une brouette

Lanssens se rendit alors au hameau du Triez, et entra chez un flamand comme lui, Henri Verdyn, à qui il demanda une brouette « pour transporter en Belgique la femme Debreune ».

— Je l'ai frappée, ajouta-t-il, et elle est en train de « crever » !...

Verdyn refusa de prêter sa brouette, et Lanssens, revenant à la briqueterie, saisit la femme Debreune par les cheveux, et, la « chargeant » sur ses épaules, prit la direction de la Belgique, en passant par le Triez. A différentes reprises, il s'arrêta, épuisé, et demanda, dans plusieurs maisons, de l'eau pour boire. Au Triez, il fit la même demande et, déposant le corps de la femme sur la margelle d'un puits, but de l'eau, et se fit aider par quelqu'un pour charger à nouveau, sur ses épaules, son fardeau, couvert de sang. Il prit un petit sentier, passa devant la demeure de Verdyn et, exténué, déposa la femme qu'il portait, en la tenant toujours par les cheveux, dans un terrain vague, près d'un champ de haricots. Revenant alors sur ses pas, Lanssens entra chez Verdyn, où il raconta en détail ce qu'il avait fait. Il ajouta : « J'ai l'intention de la jeter dans le canal.. Mais je ferai peut-être mieux, pour échapper à la justice française, de transporter cette femme sur le territoire belge. Malheureusement, je suis fatigué ! Je l'ai laissée à quelques pas, dans le champ... »

En entendant ces paroles, un jeune homme qui se trouvait chez Verdyn, sortit, sous prétexte d'aller chercher du genièvre. En réalité, il alla prévenir, à Leers, deux gendarmes de Wattrelos, qui s'y trouvaient, en patrouille de nuit. Les gendarmes, mis au courant de l'affaire, se rendirent chez Verdyn, précédés du jeune homme qui, ayant acheté du genièvre, comme il l'avait promis, en fit boire deux pintes, à Lanssens. Au moment où celui-ci allait absorber la deuxième pinte, les gendarmes entrèrent.

L'arrestation. — Les aveux

Les deux gendarmes, qui étaient accompagnés de M le Maire de Leers, mirent la main au collet de Lanssens et lui annoncèrent qu'il était arrêté. Puis, toujours accompagnés du Maire — le garde-champêtre était indisposé — ils se rendirent dans le champ où la victime avait été déposée, et la trouvèrent, couchée sur le dos, revêtue seulement de sa chemise. M. le Maire ordonna de la transporter dans la maison la plus voisine, qui est précisément celle de Verdyn. Lanssens, en présence de la victime, avoua qu'il était bien le coupable, et répéta aux gendarmes le propos qu'il venait de tenir à Verdyn : « Je voulais la jeter dans le canal ou la déposer en Belgique ; mais elle était trop lourde !... »

Lanssens a été conduit à la prison de Wattrelos. Quant à la victime, elle a été laissé chez Verdyn, où elle a reçu les soins de M. Triboux, médecin à Leers.

La victime

Comme nous le disons plus haut, l'état de la femme Debreune est très grave, sinon désespéré. Nous avons pu la voir, mardi, chez Verdyn, où, depuis dimanche soir, elle est étendue sur un misérable grabat, composé d'une simple paillasse très mince. Son visage, entièrement tuméfié, est horrible à voir ; ses yeux ne forment qu'une large plaie : ses joues, devenues verdâtres, sont démesurément gonflées, et sa lèvre inférieure toute meurtrie. Tout le reste du corps est, paraît-il, couvert d'ecchymoses. La pauvre femme, qui se tord sur son grabat, n'a plus la force d'articuler une parole. A chaque instant, elle s'évanouit, et son admission à l'hôpital a été jugée nécessaire.

M. le brigadier de gendarmerie de Wattrelos, accompagné d'un gendarme, s'est rendu mardi soir au hameau du Triez, pour supplément d'enquête. Malheureusement, les personnes qui pourraient donner d'utiles renseignements se dérobent.

Les Revendications ouvrières en France, par M. A. Béchaux, professeur d'Economie politique à la Faculté libre de droit de Lille. — En vente au Bureau du Journal au prix de 3 fr. 50.

TOURCOING

Réception de la société orphéonique « Les Trouvères ». — Cette société, dont nous avons annoncé les succès remportés à Neuilly, est rentrée à Tourcoing mardi soir. La fanfare *Les Intimes* avait été autorisée à se rendre à la gare au-devant de la société victorieuse. Plusieurs délégations des sociétés de musique s'y trouvaient pour offrir des couronnes. M. Charles Wattinne, président d'honneur des « Trouvères », a complimenté les héros du jour et leur a remis une magnifique couronne.

La Musique municipale et les orphéonistes *Crick-Sicks*, en raison du deuil national, avaient envoyé leurs bouquets et leurs félicitations par écrit au siège de la société, rue de la Latte.

Les *Intimes* ont exécuté, sur le parcours de la gare au *Grand plaisir* — car il n'y avait pas de réception officielle à l'Hôtel-de-Ville — leurs morceaux les plus entraînants, puis les *Trouvères* ont fêté dans l'intimité leur brillant succès.

Parmi les sociétés qui avaient envoyé des délégations à la gare, nous devons citer en particulier les *Mandolinistes Tourquennois*, qui ont accompagné leurs félicitations d'une superbe couronne.

Voici la lettre qui a été adressée par M. le Maire au Président des Trouvères :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous adresser mes bien vives félicitations pour le magnifique succès obtenu par les « Trouvères » à Neuilly. J'eus été heureux de recevoir vos vaillants sociétaires à leur retour, mais des instructions préfectorales ayant prescrit la mise en berne du drapeau de l'Hôtel-de-Ville pendant 25 jours à compter du 25 juin, jour où le Président Carnot est mort victime de l'abominable attentat que vous savez, vous comprendrez qu'il ne m'est pas possible de faire aux « Trouvères » la réception d'usage.

» Veuillez, je vous prie, transmettre mes félicitations et mes regrets à votre société et agréer, etc.

Signé : V. HASSEBROUCQ, Maire.

Les concours de fin d'année de l'Académie de musique. — Voici les résultats des différents concours à huis-clos :

Classe préparatoire de piano. — Professeur Mlle Couvreur — 2e division : 1re mention, Julie Cuvelier ; 2e, Jeanne Roussel ; 3e, Blanche Desurmont. — 1re division : 1re mention ex æquo, Augustine Ducoulombier, Félicie Honoré; 2e ex-æquo, Gabrielle Degeyter, Marguerite Grulois; 3e, Lucie Vandenbusch. — 2e classe de piano : Professeur Mme Fournier. — 1er prix ex-æquo, Jeanne Bermyn, Marie Vanderplank ; 2e ex æquo, Augusta Salmann, Ernestine Matton; 1er accessit, Jeanne Degeyter; 2e, Elisa Brocart ; 3e, Marie Boutin.

Classe élémentaire de solfège. — Professeur Mme Chantret. — 2e division : 1er prix ex-æquo, Marguerite Carlier et Maria Duhem; 2e, Gabrielle Degeyter: 1er accessit, A. Dubreucq; 2e, Mario Honoré. — 1re division : 1er prix, Gabrielle Béranger; 2e, Madeleine Jourdain; accessit, Lucie Vandenbusch. — 1re classe de solfège, demoiselles. — Professeur Mlle Duriez. — 2e division : 1er prix, Félicie Honoré; 2e ex-æquo, Ermeline Maton et Albertine Marmet. 1re division (solfège). — 1er prix, Laure Fourneau; 2e, Léonie Vanderplanck ; accessit, Elisa Moyse et Adéline Vancoillie. — Division supérieure : 1er prix ex-æquo, Louisa Roussel et Julia Roussel; 2e prix, Marie Delespaul; 1er accessit, Marthe Depetitepierre; 2e, Marie Vanderplanck. — 2e classe de solfège, professeur M. Guillaume. — 2e *division* : 1er prix, Henri Morel; 2e, Georges Lorez; 1er accessit, Anatole Petit; 2e, J. B. Olivier. — 1re division : 1er prix, Louis Prouvost; 2e Louis Deperchin: accessit Paul Liétar.

Extradition d'un Lillois. — Les gendarmes de Tourcoing sont allés recevoir à la frontière de la Marlière, des mains d'agents de Bruxelles, Georges-Grégoire-Joseph

---

FEUILLETON DU 12 JUILLET 1894. — N° 3

La Grand'Mère

PAR EMILE RICHEBOURG

PROLOGUE

LA MALÉDICTION

III

Son mari la quittait rarement; appuyée à son bras, elle gravissait les premières pentes de la montagne. Quand elle se sentait un peu fatiguée, ils s'asseyaient sur une roche et se mettaient à admirer le splendide panorama des Pyrénées, avec leurs cimes couvertes de neige et leurs flancs ornés de la parure toujours verte des sapins.

Ils suivaient du regard les sinuosités de la Pique, qui, semblable à un ruban d'argent, fraye sa route au milieu de l'herbe de la vallée. Ils se laissaient bercer par le murmure vague qui s'échappe des vastes solitudes. Ils se livraient à d'intimes causeries ou ils lisaient quelque livre qui leur faisait éprouver de douces et tendres émotions.

Mais c'était surtout l'enfant qui les occupait et était l'objet de leurs longues causeries.

Quand la chère petite aux joues roses leur souriait, ils oubliaient le reste du monde. Alors, ils faisaient pour elle mille rêves charmants. Ils la voyaient grande, jolie, gracieuse, les égayant par son joyeux babillage, leur causant toutes sortes de ravissements. Elle grandissait encore ; alors, jeune fille accomplie, ayant la beauté d'une reine, elle provoquait sur son passage un concert d'admiration.

M. de Mérulle la regardait comme en extase, quand, suspendue au sein de sa mère, elle agitait ses petits membres déjà forts et vigoureux.

C'était dans ces instants surtout que la jeune femme se reprenait à espérer.

— Puisqu'il aime, puisqu'il adore sa fille, se disait-elle, il trouvera dans l'amour paternel, la force de combattre les influences mauvaises ; l'enfant retiendra le père et obtiendra ce que l'épouse n'a pu obtenir. Allons, l'avenir n'est peut-être pas aussi sombre qu'il m'apparaît.

Mais, aux impressions rassurantes succédaient les accès de découragement, de terreur, que le passé ne justifiait que trop.

Combien de fois, hélas ! n'avait-elle pas vu son mari bon, expansif, sûr de lui-même et tout à elle, lui faisant les plus belles promesses, reconnaissant que le bonheur, le bonheur vrai, ne peut exister que dans les épanchements de deux cœurs qui s'aiment puis oublier le lendemain tout ce qu'il avait dit ou pensé la veille.

Ah ! ce n'était pas assez qu'il fût accessible aux sentiments honnêtes, puisque sa coupable faiblesse produisait constamment les effets d'une exécrable perversité !

Au milieu du calme où il vivait, près de sa femme et de son enfant, il s'était en quelque sorte régénéré ; mais était-il réellement converti ?

Gabrielle en doutait, et voilà pourquoi elle ne parvenait pas à éloigner de sa pensée les sinistres prophéties de sa mère.

Toujours, toujours, ces mots terribles :

« Votre union est maudite ! Partout où vous irez, le malheur vous suivra ! »

Un jour, — ils étaient depuis trois semaines à Luchon, — pendant que le vicomte achevait d'écrire une lettre, la jeune femme, près du berceau de son enfant, fredonnait, pour l'endormir, un de ces refrains naïfs et monotones d'autrefois :

Berecz, berecz, jolis anges des cieux.
Berecz, berecz l'enfant aux cheveux blonds

La femme de ménage venait d'arriver et commençait à s'occuper du dîner.

Sa lettre mise dans une enveloppe et cachetée, M. de Mérulle se leva, disant qu'il allait la porter à la poste.

— Pourquoi n'envoyez-vous pas Marie-Jeanne ? dit Gabrielle.

— Je ne veux pas la déranger de son travail ; d'ailleurs, cela me fera du bien de prendre un peu l'air.

J'attends beaucoup de cette lettre, continua-t-il, c'est une démarche pressante que je fais auprès d'un ami qui n'a qu'un mot à dire pour me faire obtenir une place importante dans une administration de l'Etat.

La jeune femme sourit tristement.

Il en avait tant fait déjà de ces démarches, toujours il en attendait merveille, et le résultat ne venait point,

Il sortit.

L'enfant dormait maintenant d'un profond sommeil.

— Moi aussi j'ai besoin de prendre un peu l'air, murmura Gabrielle.

Sans savoir pourquoi, elle était agitée, inquiète.

— Marie-Jeanne, dit-elle à la femme de ménage, je vais faire une courte promenade, vous veillerez sur la petite.

— Oui, madame.

Elle franchit le seuil de la porte et se mit à marcher lentement.

Le temps était superbe, une brise légère et rafraîchissait l'air ; le soleil, dans le lointain, piquait d'étoiles scintillantes la neige des monts pyrénéens.

Soudain, au bruit d'une voiture qui roulait derrière elle, Gabrielle se jeta contre le fossé de la route, pour livrer passage à une victoria attelé d'une magnifique cheval alezan.

Dans la victoria, une femme jeune, belle, élégante, était mollement étendue.

Elle reconnut Gabrielle.

— Joseph, arrêtez ! cria-t-elle à son cocher.

Et, quand la voiture se fut arrêtée, la dame appela :

— Gabrielle ! Gabrielle !

Alors madame de Mérulle reconnut une ancienne compagne de pension, plus âgée qu'elle de quelques années. Elle ne pouvait faire autrement que de s'approcher et de mettre sa main dans celle qui lui était tendue.

La comtesse de Poelly, qui rencontrait si inopinément madame de Mérulle, était une des jeunes femmes les plus à la mode dans le grand monde parisien. Son salon était très fréquenté et ses fêtes faisaient du bruit. Dans les comptes rendus des journaux qui parlaient des bals du monde aristocratique, on était toujours sûr de trouver son nom.

Elle avait la physionomie joyeuse de celles qui ne connaissent aucune des amertumes de la vie, qui sont constamment entourées d'hommages et marchent sur des sentiers semés de fleurs.

— Ainsi, c'est toi, Gabrielle, c'est bien toi, dit-elle Comme je suis heureuse de te voir ! Je suis depuis quinze jours à Luchon, comment se fait-il que je ne t'aie pas encore rencontrée ?

Au couvent des Oiseaux, tu étais d'une humeur un peu sauvage ; est-ce que tu es toujours la même ? C'est pour cela, sans doute, que tu te tiens à l'écart, fuyant la foule, nos fêtes, nos plaisirs. Il faudra bien, pourtant, que je te fasse connaître à mes amis, et cela dès demain.

Nous avons une excellente musique au Casino, Tous les jours on se réunit sur la pelouse pour entendre des concerts. J'ai déjà organisé plusieurs excursions dans la montagne, ce sera charmant : tu en *seras.*

La brillante comtesse avait parlé avec volubilité, ne permettant pas à Gabrielle de placer un mot ; il est vrai que la jeune femme, toute pensive, ne songeait pas à l'interrompre,

La comtesse remarqua enfin la mise modeste et l'attitude rêveuse de madame de Mérulle.

— Eh bien, fit-elle, tu ne me dis rien, tu ne me réponds pas ?

— Je te remercie de tes bonnes intentions ; mais je ne puis accepter...

— Ah !

— Je me dois tout entière à ma fille.

— Ta fille ! Tu es donc mariée ?

— Ah ! tu l'ignorais ?

— Absolument, et je suis fort étonnée ; ton mariage s'est donc fait secrètement ?

Gabrielle était au supplice.

— Ma chère, reprit la comtesse, il faudra me présenter ton mari ; comment s'appelle-t-il ?

— Ernest de Mérulle,

— Hein, Ernest de Mérulle ? Ai-je bien entendu ? Son père, d'après ce que l'on m'a dit, avait une déplorable réputation ; entre autres choses, on m'a raconté un procès qui fit grand scandale autrefois, à propos d'une danseuse. Et ta mère a pu consentir à ton mariage ?

— Elle ne voulait pas, balbutia Gabrielle toute confuse.

— Voilà donc pourquoi tu t'es mariée mystérieusement ! Assurément, madame de Saulieu ne peut pas être contente. Ah ! ma pauvre Gabrielle, je te plains !

— *Si son père a commis des fautes*, mon mari n'en est pas responsable, dit la jeune femme.

— Cela, je te l'accorde ; mais il est, lui, responsable de ses actes. La passion du jeu est toujours mauvaise et elle est particulièrement dangereuse pour ceux qui ont la prétention de faire figure dans le monde sans avoir la fortune qui permet de soutenir ce rôle,

Je suis désolée de te le dire, Gabrielle, M. Ernest de Mérulle n'a pas une meilleure réputation que son père,

— Il est mon mari ! répliqua la jeune femme avec dignité et faisant sentir qu'elle était offensée.

— Oui, riposta la comtesse, et c'est tant pis pour toi, Je ne te demande plus de me présenter M. le vicomte de Mérulle. Quant à toi...

— Moi, madame, dit Gabrielle d'une voix oppressée, je prends ma part des outrages qui s'adressent à mon mari,

— Adieu donc, ma chère, et sois heureuse ; je souhaite que tu n'aies jamais à regretter une alliance dont tu parais si fière.

Aussitôt la victoria fila comme un trait.

Un sanglot s'échappa de la poitrine gonflée de la malheureuse Gabrielle.

Oh ! non, elle n'était pas fière du nom qu'elle portait, mais pouvait-elle ne pas protester contre les paroles qui le flétrissaient ?

Si, malgré l'opposition de sa mère, elle avait persisté à épouser le vicomte, si elle avait mal dirigé sa vie, elle ne devait accuser qu'elle-même et garder pour elle seule le secret de ses douleurs.

Elle rentra, s'assura que sa fille dormait encore et vint s'asseoir devant la porte de la maison pour attendre son mari qui tardait bien à revenir.

D'amères réflexions l'assaillirent.

L'heure du repas était passée depuis longtemps et elle attendait toujours.

Pourquoi donc ne revenait-il pas ? Que faisait-il ?

L'inquiétude la dévorait.

Quelle affreuse chose pour une femme de ne pouvoir perdre de vue son mari sans avoir à redouter un de ces écarts de conduite dont les conséquences sont souvent irréparables !

Elle pensait à sa fille, pauvre enfant née sous de si tristes auspices,

Enfin elle vit paraître le vicomte. Il s'avançait lentement, baissant la tête, comme s'il eût voulu retarder le moment où il serait en présence de sa femme.

Il arriva près d'elle, cependant, et elle tressaillit, frappée de son air accablé, de l'expression farouche de son regard,

— Vous avez joué, lui dit-elle froidement.

— Comment le savez-vous ?

— Votre réponse est un aveu. Malheureux, malheureux !

— Gabrielle, je vous jure qu'en vous quittant, j'étais résolu à revenir aussitôt. Par malheur, en passant devant le Casino, j'ai rencontré un camarade d'autrefois. Je n'ai pu lui refuser d'entrer avec lui au Casino il m'a proposé de jouer.

— Vous deviez dire non ; mais continuez.

— D'abord, la chance m'a été favorable, puis elle s'est subitement tournée contre moi. La partie cessa, mon partenaire ne voulant pas continuer le jeu sur ma parole. Fatalité ! Si j'eusse joué encore, j'aurais gagné le double de ce que j'avais perdu, car la carte de mon enjeu est sortie huit fois de suite.

La jeune femme eut un sourire navrant.

— Voilà le joueur, dit-elle amèrement, il croit toujours que la fortune lui doit une revanche. Combien avez-vous perdu ?

— D'abord l'argent que j'avais sur moi.

— Puis après ?

Il hésita un instant et répondit :

— Trois mille francs.

La pauvre femme soupira, passa sa main sur s